# **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par Monsieur Didier DESCLOUX, Maire, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier DESCLOUX, Maire.

<u>Date de convocation du Conseil Municipal</u>: le 5 juin 2024 (convocation adressée individuellement par écrit à chacun des membres et affichée le 5 juin 2024).

Nombre de conseillers en exercice	10
Présents	07
Excusé	00
Absent	01
Procurations	02

Etaient présents: BELLIARD Cécilia, BOURDIN Christian, DESCLOUX Didier, HÉRAUD

Graziella, RIVAILLON Guilhem, SAULAY Hervé, SERPIN Florian

Absente: FRÉBAULT Magali

Représentées : ANDRÉ-SILVA Héloïse à BOURDIN Christian, CHAHINE Christelle à

SERPIN Florian

Secrétaire de séance : BOURDIN Christian

Monsieur le Maire ouvre la séance en qualité de Président et soumet au vote le procèsverbal de la séance du 14 mai 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

• Domaine et patrimoine – Bail logement et local de l'épicerie

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

#### ORDRE DU JOUR

# <u>1 - Information sur les délégations de compétences accordées à M. Le Maire en vertu de</u> l'article L2122-22 du CGCT :

#### Délibération n°2024-042

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020.

Dans ce cadre, les décisions prises par délégation du conseil municipal sont énumérées ci-après :

- Fournitures atelier et gaz : 120,03 €

- Carburant : 89,00 €

- Contrôle aire de jeux de la salle des fêtes : 420,00 €

- Gerbe du 8 mai : 60,00 €

- Frais d'affranchissement avril : 15,75 €

- Rectification annonce NR marché Collégiale 2024 : 114,79 €
- Dématérialisation annonce NR marché Collégiale 2024 : 96,00 €
- Achat ramettes de papier : 279,90 €
- Fourniture peinture épicerie et grille de la salle des fêtes : 515,68 €
- Travaux renfort de solives dans le logement communal étage ancienne poste : 600,60 €
- Repas journée citoyenne : 189,68 €
- Cadeau retraite : 300,00 €

Le conseil en prend acte.

<u>2 – Finances - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de</u> droit privé 2024 :

# Délibération n°2024-043

Le Conseil Municipal vote les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé 2024 :

AFM TELETHON	0€
Fédération des Aveugles Val de Loire	0€
Secours Catholique Tours	0€
Association Les sclérosés en plaques	0€
Prétention routière	0€
ACER	0€
Les Restos du Cœur	0€
Sauve qui Plume	0€
CASTEL DANSE	0€
BTP CFA	0€
Collège Joachim du Bellay de Château la Vallière	0€
Jeunes Sapeurs-Pompiers Section Racan	0€
Episode épicerie solidaire	0€
Solidarité Neuvy Neuillé à Neuillé Pont Pierre	0€
Ecole de musique du Carré des Arts	0€
Association cantine garderie scolaire Bueil en Touraine – Villebourg	0€
Les Amis de Bueil à Bueil en Touraine	0€
Demande de subvention des Amis de Bueil pour l'achat de matériel, or la commune vient d'acheter le matériel d'où un montant inférieur à la demande.	
Société de chasse Bueil en Touraine	0€
M. DESCLOUX a quitté la séance. L'Assemblée compte donc 8 votants.	
Association Autour de la Collégiale de Bueil	0€
M. DESCLOUX a réintégré la séance. L'assemblée compte 9 votants.	
Club de l'Age d'Or Villebourgeois	ıde

Syndicat de chasse de Villebourg	150 ,00€
Comité des fêtes de Bueil-en-Touraine	as de demande
Société de pêche de Villebourg Bueil	as de demande
AMAP au Fil du Longp	as de demande
Total	13 420,00 €
Adoptée à l'unanimité.	
3 – Finances – Etude ECB Maison Boulay :	

# Délibération n°2024-044

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a reçu la proposition d'honoraires de la société EFFICIO pour la mission d'étude thermique "Energetis Collectivité Bâtiment (ECB)" de la maison « Boulay ».

# L

La proposition est la suivante :	
Tranches	Montant
TRANCHE FERME :	
Réalisation de l'étude de l'audit énergétique :	
	6.210.00 € HT
	1.242.00 TVA
Arrêté en lettres. six mille deux cent dix euros	HT
Arrêté en lettres. sept mille quatre cent cinquante-deux	πτc
Tranche	FORFAIT
TRANCHE OPTIONNELLE 1	
• AMO	
	1 440.00 € HT
	288.00 TVA
Arrêté en lettre mille quatre cent quarante euros	HT
Arrêté en lettres mille sept cent vingt-huit	TTC
Tranche	FORFAIT
TRANCHE OPTIONNELLE 2	
Mise à jour du rapport en phase de MOe	
	1440.00 € HT
	288.00 TVA
Arrêté en lettres mille quatre cent quarante euros	НТ
Arrêté en lettres mille sept cent vingt-huit	πс

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec l'agent de la communauté de communes pour obtenir des subventions notamment le Fonds Vert et une possible subvention de la Banque des Territoires.

Par ailleurs, après analyse du dossier les conclusions de l'ADAC sont les suivantes : de nombreuses pièces ne nous ont pas été fournies, absence de planning et le chiffrage est très élevé par rapport à ce que nous observons habituellement.

De plus, la volonté de la commune est de phaser les travaux en deux temps (c'est à dire en deux opérations) :

- Création de l'atelier dans le bâtiment atelier dans un premier temps ;
- Rénovation de la partie "ancienne" Maison Boulay dans un second temps.

Ce sont donc deux bâtiments mitoyens, mais bien distincts.

Compte tenu de ces éléments, il est conseillé de demander au bureau d'études de réaliser deux rapports distincts, avec des scenarii d'amélioration énergétique et étiquettes d'énergie distincts. Dans le cas contraire, il y a des risques que la commune ne puisse pas prétendre aux subventions du CRST de la Région.

La personne en charge du dossier à l'ADAC va prendre contact avec la société EFFICIO pour demander une nouvelle proposition.

# 4 – Personnel – Modification du temps de travail de l'emploi permanent à temps non complet relevant du cadre d'emploi d'adjoint technique : Délibération n°2024-045

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu du manque de temps de l'agent communal polyvalent pour effectuer l'ensemble de ses tâches, le Maire propose à l'assemblée la modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent d'adjoint technique pour le faire passer de 28/35èmes à 35/35èmes à compter du 1er octobre 2024.

#### Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité.

**Vu** la délibération n°2018-020 portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent à temps non complet soit 17,30/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**Vu** la délibération n°2019-028 portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent à temps non complet, à raison de 20,5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

**Vu** la délibération n°2021-030 portant modification du temps de travail de l'emploi permanent à temps non complet relevant du cadre d'emploi d'adjoint technique à raison de 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

#### **DECIDE**

- **Article 1**: La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 28/35<sup>èmes</sup>,
- **Article 2**: La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à raison de 35/35èmes,
  - Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

# <u>5 – Domaine et patrimoine – Bail logement et local de l'épicerie :</u> <u>Délibération n°2024-046</u>

**Vu** la délibération n°2023-059 du 10 octobre 2023 fixant le loyer de l'appartement à 480 € mensuel et de faire une gratuité de 3 ans pour le local du rez-de-chaussée (sous forme de commodat) avec la réalisation d'un bail chez le notaire pour l'ensemble du bâtiment et la licence IV.

**Vu** la délibération n°2024-018 du 19 mars 2024 fixant l'entrée dans les lieux au 1<sup>er</sup> mai 2024.

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le repreneur va prendre à sa charge les frais notariés pour une entrée dans les lieux au 1<sup>er</sup> juin 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de fixer le loyer du logement de l'étage à 480 € mensuel à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024
- d'établir un commodat pour la gratuité du local commercial de l'épicerie pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.
- décide que les frais notariés sont à la charge du preneur

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou les adjoints en cas d'empêchement à signer les documents chez le notaire pour la réalisation du bail pour l'ensemble du bâtiment (logement, local commercial et la licence IV).

#### **Affaires diverses:**

> Circulation route du Bouquet et sortie de chemin rural n°92 :

\_\_\_\_\_\_

Le Conseil Municipal abandonne le projet de mettre la route du Bouquet en sens unique.

Concernant le chemin rural n°92, un habitant souhaite que sa sortie soit signalée sur le chemin rural pour faire ralentir les véhicules. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

➤ Parcelle ZR9 :

La parcelle ZR9 appartenant à la commune d'une largeur de 3 mètres est actuellement boisée. La commune va matérialiser les limites de cette parcelle pour protéger la haie.

# Clôture salle des fêtes avec riverain :

Le riverain souhaite une clôture du côté de la porte de la cuisine dans le même style que la grille existante.

## Bilan journée citoyenne :

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers et les habitants présents soit environ une trentaine de personnes.

#### > Remerciements:

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'agent en charge de l'agence postale remercie les membres du conseil pour son cadeau de départ à la retraite.

# ➤ Aire d'accueil camping-cars :

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que dans le cadre de la réunion tourisme de la communauté de communes il a été envisagé une éventuelle participation financière de la communauté de communes pour la création d'une aire d'accueil de camping-cars à Bueil.

Le 12 juin une société de gestion d'aire a visité le site pour établir un devis. La commune met à disposition le terrain et gère l'entretien. La société gère les équipements, la publicité et les encaissements. Possibilité pour 7 camping-cars.

## Élections législatives

## Bureau du 30 juin 2024 pour le 1<sup>er</sup> tour :

De 8h00 à 11h20	BOURDIN Christian	BELLIARD Cécilia	SAULAY Hervé	
De 11h20 à 14h40	SERPIN Florian	ANDRÉ-SILVA Héloïse	HÉRAUD Graziella	
De 14h40 à 18h00	DESCLOUX Didier	RIVAILLON Guilhem	LENGAGNE Philippe	
Dépouillement	DESCLOUX Didier / BOURDIN Christian / SERPIN Florian / RIVAILLON Guilhem / HÉRAUD Graziella / LENGAGNE Philippe			

# Bureau du 7 juillet 2024 pour le 2<sup>nd</sup> tour :

DESCLOUX Didier	BOURDIN Christian	SAULAY Hervé
SERPIN Florian	ANDRÉ-SILVA Héloïse	HÉRAUD Graziella
BELLIARD Cécilia	RIVAILLON	LENGAGNE Philippe
	Guilhem	
DESCLOUX Didier /	BOURDIN Christian	/ SERPIN Florian /
BELLIARD Cécilia / LENGAGNE Philippe		
	BELLIARD Cécilia  DESCLOUX Didier /	BELLIARD Cécilia RIVAILLON Guilhem  DESCLOUX Didier / BOURDIN Christian

Mme MOREAU Justine se porte volontaire pour les deux tours en cas de personne absente.

#### $\triangleright$ ZRR / FRR:

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la commune de Bueil-en-Touraine reste en zone FRR anciennement ZRR au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

En effet, Le Premier ministre Gabriel ATTAL a annoncé avoir décidé de maintenir les exonérations pour les 2 200 communes qui devaient théoriquement sortir du zonage.

Ainsi, Elles continueront donc de bénéficier des exonérations fiscales et sociales dont elles bénéficient aujourd'hui : cela vaut pour les commerces déjà présents et cela vaut pour les commerces qui s'installeront à l'avenir. Il n'y aura par ailleurs aucune rupture dans le temps.

#### Conseil d'école :

Effectif de 31 élèves à la rentrée scolaire.

Il a été rappelé que le professeur de Bueil est seul d'où une demande de service civique pour avoir deux adultes.

Le service civique est un contrat de 24 heures hebdomadaire pour une personne de 18 à 25 ans.

## Vente terrain du Lotissement Le Cormier :

Un constructeur a pris contact pour une éventuelle construction sur le terrain n°10 à 16 000 € TTC.

Le prochain conseil pourrait etre fixe au 15 juillet 19n00.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Liste des délibérations municipales prises en séance de conseil du 13 juin 2024 :

- Information sur les délégations de compétences accordées à M. Le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT Délibération n°2024-042
- Finances Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé 2024 Délibération n°2024-043
- Finances Etude ECB Maison Boulay Délibération n°2024-044
- Personnel Modification temps de travail de l'emploi permanent à temps non complet relevant du cadre d'emploi d'adjoint technique Délibération n°2024-045
- Domaine et patrimoine Bail logement et local de l'épicerie Délibération n°2024-046

ANDRÉ-SILVA Héloïse	Pouvoir à BOURDIN Christian	FRÉBAULT Magali	Absente
BELLIARD Cécilia		HÉRAUD Graziella	
BOURDIN Christian		RIVAILLON Guilhem	
CHAHINE Christelle	Pouvoir à SERPIN Florian	SAULAY Hervé	
DESCLOUX Didier		SERPIN Florian	

DOL	11/	AT	-
PIII	11/	111	~

Madame Héloïse ANDRÉ-SILVA déclare ne pouvoir assister à la réunion en session ordinaire du conseil municipal du 13/06/2024 et donne pouvoir à Maria de la conseil municipal de la conseil de

Le.M 106 124

Signature

Madame Christelle CHAHINE déclare ne pouvoir assister à la réunion en session ordinaire du conseil municipal du 13/06/2024 et donne pouvoir à Marie Serpia pour celle-ci.

Le **05/06/21** 

Signature